

# **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

## **Association des Habitants des Granges (AHG)**

**26 ALLEE DES VOSGES  
38130 - ECHIROLLES**

Le 15 Avril 2019

# Règlement Général sur la Protection des Données

## Nature de l'association

L'AHG a pour but de rassembler les habitants autour du Parc du quartier. Elle est régie par la Loi du 1er juillet 1901.

Son action porte sur la défense des intérêts communs aux habitants et sur l'animation du parc, conformément aux statuts.

## But du recueil des données

Les données sont réduites au strict minimum pour les besoins d'une association de quartier. Elles sont collectées lors de l'adhésion pour identifier ses membres afin d'assurer l'obligation légale de convocation aux assemblées.

Par la fourniture des données complémentaires facultatives les adhérents autorisent l'AHG à les informer par les moyens spécifiés.

L'adresse courriel est privilégiée pour la communication avec les membres ; le téléphone peut être utilisé en cas de nécessité lorsqu'un membre n'a pas de courriel.

## Données recueillies

L'AHG recueille, lors de l'inscription de ses adhérents, les informations suivantes :

<ul style="list-style-type: none"><li>• Nom<sup>1</sup></li><li>• Prénom<sup>1</sup></li><li>• Adresse postale<sup>1</sup></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adresse courriel<sup>2</sup></li><li>• N° Téléphone<sup>2</sup></li><li>• La dernière année d'adhésion constatée</li><li>• Le montant de l'adhésion constaté</li></ul>
--	--

<sup>1</sup> Informations obligatoires pour l'identification et la convocation aux assemblées générales.

<sup>2</sup> Informations facultatives permettant de joindre l'adhérent par le moyen donné.

L'AHG ne garantit pas l'exactitude des données fournies de façon volontaire par l'adhérent et sous sa propre responsabilité. Sans adresse courriel fonctionnelle la distribution de l'information ne peut être réalisée.

## Pérennité des données et droits des personnes

Les données sont conservées sans limite de date, les membres ne pouvant pas toujours être joints chaque année pour renouveler l'adhésion.

La suppression des données s'effectue par les moyens suivants :

- Le conseil d'administration décide de supprimer des données anciennes.
- La perte de la qualité de membre telle que définie dans les statuts.
- La demande expresse d'un membre.

Les membres d'années précédentes peuvent être contactés à des fins d'informations intéressant le quartier et de sollicitation d'adhésion.

# **Règlement Général sur la Protection des Données**

## **Sécurité des données**

Les données sont collectées dans un fichier des adhérents à fins de convocations et d'informations. Ce fichier est sauvegardé sur un serveur distant du commerce, sous un compte à accès restreint aux membres du conseil d'administration.

Un compte distant de messagerie du commerce met à disposition un agenda, extrait du précédent fichier, par année et limité aux besoin des courriels. Son accès est restreint aux chargés de la communication de l'AHG et la diffusion des courriels se fait en adresses masquées (copie cachée).